

Objet : Conclusion d'un marché de service pour une mission d'assistance juridique avec le cabinet HG&C

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L5214-16,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R2122-8,

Vu la délibération n°2026-04/29C du 8 avril 2026 portant notamment délégation de compétence au Président pour les marchés d'un montant inférieur à 100 000 €HT,

Vu les crédits inscrits au budget principal de l'EPCI,

Considérant la nécessité d'être accompagné ponctuellement en droit public sur des dossiers présentant une technicité juridique particulière et des enjeux forts,

Considérant qu'au vu des besoins de la communauté de commune, le coût annuel de ce service peut être estimé à 20 000 €HT,

Considérant l'offre du cabinet HG&C Avocats qui s'élève précisément à 20 000 €HT/an pour une durée maximum de 3 ans, soit un montant total de 60 000 €HT,

Considérant que cette offre est avantageuse car conforme tant financièrement par rapport à ce qui se pratique usuellement en la matière que techniquement eu égard aux attentes de l'EPCI,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec la SCPA HG&C Avocats dont le numéro de SIRET est le 394 959 829 000 42, un marché de services pour une mission d'assistance juridique, au prix de 20 000 €HT/an soit 60 000 €HT sur 3 ans ;

ARTICLE 2 :

De signer la convention d'honoraires correspondant à ce marché et tout document utile en découlant ;

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **25 AOUT 2026**

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260825-2026-08-43D-AU
Date de télétransmission : 25/08/2026
Date de réception préfecture : 25/08/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114